

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									J		

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, MARDI, 13 AVRIL, 1858.

No. 26

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le moment de la bataille entre les protectionnistes et les libres-échangistes, c'est-à-dire entre les négociants et les industriels, n'est pas très-éloigné, si l'on en juge par l'ardeur avec laquelle les uns et les autres s'attaquent et se défendent dans leurs organes respectifs. Demain même, doit avoir lieu dans cette ville, au Saint-Lawrence Hall, une assemblée des protectionnistes les plus énergiques du Canada; mais, d'un autre côté, leurs adversaires ne restent pas inactifs et ils trouvent dans un grand nombre de journaux, des auxiliaires complaisants.

Comme nous avons exposé, la semaine dernière les erreurs et les défauts de l'argumentation des libres-échangistes, nous ne recommencerons pas aujourd'hui une lutte sur le même terrain, mais nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur donner quelques faits à l'appui de notre théorie.

M. Buchanan parlait, l'autre jour, dans son discours sur l'adresse, des articles en caoutchouc que nous étions réduits à importer en grande quantité, — pour une somme de \$400,000, croyons-nous, — tandis qu'à présent, grâce à l'industrie de quelques Canadiens, non seulement nous fabriquons dans la province tous les articles en caoutchouc dont nous avons besoin, mais nous en exportons même en Angleterre pour une somme de \$200,000. Mais, lors même que notre exportation d'articles de fabrique serait nulle, ne vaut-il pas mieux conserver dans le pays le numéraire qui en sort tous les ans pour aller payer nos importations? A quoi nous servent les sueurs de nos cultivateurs, de nos bûcherons, de nos hommes des bois et de nos voyageurs, si la somme de toutes nos exportations de blé, de potasse et de bois de construction ne suffit point pour payer tout ce que nous achetons à l'étranger? Le total de nos exportations de peaux vertes s'élève, par exemple, au chiffre de \$212,660, et le lecteur peu au fait des singularités du commerce va s'imaginer en lisant ceci que le pays produit plus de cuirs qu'il ne nous en faut. Que son erreur est grande! nous achetons à l'étranger pour \$1,120,000 de chaussures; et qu'on n'aille pas croire que si nous ne nous chaussons pas nous-mêmes, c'est faute de cordonniers, car il y en a tellement dans la Province qu'à bout de ressources, ils vont chercher de l'ouvrage hors du pays.

Quel est le libre-échangiste qui osera dire que si le tarif protégeait cette branche de l'industrie, nos fabricants, qui ont sous la main et les peaux et les ouvriers, ne pourraient jamais vendre leurs chaussures au moins à au si bon compte que les fabricants de Lowell, qui sont obligés de faire venir leurs cuirs des pays les plus éloignés? Tout au plus s'il serait nécessaire de protéger les bottiers canadiens contre la concurrence étrangère, pendant les premières années et jusqu'à ce que leurs établissements fussent parfaitement organisés et leurs marchandises connues sur les différents marchés.

Ceux qui repoussent de pareils avantages, sous prétexte que les premières années, les produits du pays livrés au consommateur sont moins bons et plus chers que ceux qu'il aurait pu se procurer à l'étranger, raisonnent comme ces chefs de famille qui croient qu'il vaut mieux vivre à l'hôtel qu'en ménage, parce que de cette manière on évite d'acheter des serviettes, des marmites, des chaises et des fourchettes. Le Pays faisait, l'autre jour, un raisonnement de cette force. "Plus les importations d'un pays dépassent ses exportations, plus, disait-il, ce pays doit posséder de moyens au delà de ses besoins immédiats;" en d'autres termes,

plus on dépense, plus on gagne; plus on donne à l'étranger, plus on conserve chez soi; moins on travaille et plus on récolte; plus on chasse le numéraire et plus on en possède. Si notre confrère s'était contenté de dire qu'on peut généralement estimer la richesse d'un peuple par ses importations, de même qu'on évalue la fortune d'une famille d'après son train de vie, il aurait pu avoir raison, bien que cette formule ne soit pas sans ses exceptions, car il y a des familles et des nations qui se ruinent par leurs dépenses extravagantes. Mais ce n'était pas là la pensée du Pays. Selon lui, plus un peuple importe, c'est-à-dire moins il produit, et plus il doit devenir riche. En effet, ajoutait notre confrère, si ce peuple achète au comptant, c'est qu'il est riche.

Première erreur. — Comment un peuple peut-il acheter au comptant, lorsque le total de ses importations est au-dessus de celui de ses exportations? Avec quoi peut-il payer la différence, à moins qu'il ne vende des débetures, c'est-à-dire qu'il n'hypothèque son bien, qu'il n'escompte l'avenir? et dans ce cas c'est une singulière manière de s'enrichir. On avait une maison dont le loyer donnait de quoi vivre; un jour, étourdi par les fumées d'une folle ambition, on emprunte mille louis en donnant hypothèque sur cet immeuble, et l'on va se pavaner fièrement dans les magasins, en faisant sonner ses écus sur le comptoir. Dans l'opinion de ceux qui ne sont pas au fait, on paraît plus riche; mais viendra bientôt le quart d'heure de Rabelais et, après avoir semé la sottise, on récoltera la misère. Nous défions le Pays de prouver qu'un peuple qui importe plus qu'il n'exporte puisse payer au comptant.

Eh! bien, ajoute notre confrère, "si ce sont des avances qui lui sont faites sur son crédit, ses ressources en sont encore la mesure et pour le vendeur et pour l'acheteur." — Soit. Les peuples qui se ruinent, de même que les individus, trouvent crédit chez les marchands jusqu'au jour où, à bout de ressources, ils cessent de payer. De quel bois le peuple canadien fera-t-il fièche, lorsqu'il aura "abattu tous ses gros arbres, comme un second Milo, ruiné les obscures forêts et mangé son bled en herbe"?

Pendant, nous voulons bien supposer que les richesses forestières du Canada sont inépuisables et que ses ressources agricoles lui suffiront toujours; est-ce tout ce que nous devons désirer? Vivrons-nous comme les lazaroni qu'il est impossible de faire travailler après qu'ils ont gagné un ou deux sous pour acheter du macaroni? Tandis qu'aux États-Unis tout petit village a son journal, il n'y a que sept à huit feuilles françaises dans le Bas-Canada, et quelle misérable existence ne traînent-elles pas! N'est-ce pas la pauvreté qui empêche la plupart des cultivateurs de s'abonner à un journal, fût-il hebdomadaire et d'une piastre par an? Ne devons-nous pas avoir l'ambition de faire sortir le peuple de cette mare de misère où il croupit depuis assez longtemps, et faudra-t-il le laisser les bras croisés, au coin de son feu, pendant les six mois d'hiver, sous le futile prétexte que le travail auquel il se livre en été lui permet d'acheter ce qui lui est indispensable pendant toute l'année?

Prenez ce brave cultivateur illettré, au mois de janvier. Que fait-il pendant toute la journée? il fume la pipe. C'est bien. D'où vient cette pipe? Elle est importée. Le Canada importe chaque année pour \$2,000 piastres de pipes. Le peuple canadien, presque toujours à court d'argent et qui passe six mois à ne rien faire de très-profitable, n'a pas même songé à faire ses propres pipes! Grâce à un tarif élevé, la pipe qui coûte un sou,

aujourd'hui, en coûterait deux peut-être, — le beau malheur ! — mais les 32,000 piastres qui s'en vont en fumée, resteraient dans le pays et quelques malheureux qui cassent aujourd'hui leur pipe, faute de nourriture, auraient trouvé de quoi vivre en travaillant. D'ailleurs, rien n'empêcherait que nos pipes ne fussent plus tard à aussi bon compte que celles qui nous viennent de l'étranger, et que nous ne puissions même en exporter.

Ce brave fumeur est assis sur une vilaine chaise; est-elle du pays? Non. Nous importons, tous les ans, pour \$359,352 du bois de lit, de bureaux, de chaises et d'autres articles de menuiserie; et que nous manque-t-il pour mettre fin à cette dépense? Rien. Nous avons le bois et la main-d'œuvre. Il faudrait seulement que, par un tarif élevé, le gouvernement permit à nos fabricants de soutenir pendant les premières années de leurs essais la concurrence de l'étranger.

Autrefois, tous nos cultivateurs s'habillaient eux-mêmes, de drap gris, tant bien que mal. Leurs vêtements n'étaient pas élégants, il est vrai; mais c'était du moins un commencement d'industrie nationale; aujourd'hui, grand nombre d'habitants s'habillent comme les gens de la ville, et celui que nous avons en présence porte un gilet d'une étoffe qui a dû être voyante en ses beaux jours. Cette étoffe est-elle faite dans le pays? Non. Le gilet a-t-il été fait du moins à la ville voisine? Non. Il est importé. Le Canada achète tous les ans pour \$216,000 de vêtements confectionnés, comme s'il n'y avait pas chez nous assez de couturières que la misère rend désespérées!

Le chapeau que cet homme a sur la tête, — importé. La casquette de son fils, — importée. L'écharpe de laine dont il ceint ses reins, — importée aussi. Nous importons pour \$218,000 de chapeaux et de casquettes, sans parler des chapeaux de feutre. Quant aux lainages, nous en achetons pour des sommes énormes en Angleterre et, ne sachant que faire de notre laine, nous en exportons tous les ans pour \$312,820 — vendant à bon marché et achetant cher. Un homme entreprenant a voulu essayer à Cobourg de fabriquer des étoffes de laine canadiennes, pensant qu'il est ridicule de vendre notre propre laine à l'étranger pour la racheter ensuite à grands frais. Mais, faute d'un tarif protectif, sa manufacture est ruinée; les hommes qu'il occupait sont sans travail et nous continuons à envoyer notre argent en Angleterre. Ah! c'est bien pour nous que l'or n'est qu'une chimère. Il ne fait que passer et il n'est déjà plus.

Continuons notre revue. Sur une table, non loin du bonhomme, se trouve une assiette d'une qualité grossière, un verre et une cruche. Ces objets sont-ils de fabrique canadienne? Dieu nous en garde! Ils sont religieusement importés. Il y a dans le comté de Vaudreuil un hameau auquel on a donné le nom de *Glass-Works*, c'est-à-dire de *La Verrerie*, parce que cette localité renfermait autrefois une verrerie; mais dans notre sagesse provinciale nous avons décidé qu'il vaut mieux acheter tous les ans à l'étranger pour \$306,824 d'articles de verrerie que garder cet argent, source de tous les maux, *root of all evil*. C'est pourquoi nous importons aussi pour \$284,096 d'articles de poterie; et pourtant, à lire les sorties furibondes de quelques journaux contre leurs adversaires politiques, on croirait qu'il y a assez de boue dans le pays pour faire toute la faïence nécessaire au peuple. Mais non, ces messieurs se figurent sans doute qu'il n'y a pas assez de cruches dans le Canada et qu'il faut en importer. Les législateurs devraient savoir, néanmoins, que si la nation faisait ses propres pots, elle ferait bouillir ses pots avec plus de facilité.

Revenons à notre mouton, c'est-à-dire à Jean-Baptiste. Il tient dans ses mains un journal, non pour le lire, car nous avons dit qu'il est illettré, mais pour en envelopper quelques objets. Ce papier est-il fait dans la Province? Ah! bien, la question est oiseuse. Il y a près de Québec une papeterie qui végète et qui, croyons-nous, est aussi souvent fermée qu'ouverte. Ce sont les Yankees — non; les Américains (M. Dunbar Ross se fâcherait si nous leur donnions le premier nom) — ce sont nos voisins qui nous fournissent le papier, car, — s'il nous est permis à une si grande distance des pays brûlés par le soleil, de nous permettre un jeu de mots espagnol, il faut avouer que *los Americanos hacen un gran papel*, ce qui veut dire qu'ils jouent un grand rôle dans le monde ou — plus littéralement — qu'ils font une grande quantité de papier. Mais nous ne tenons ni à jouer un

grand rôle, ni à faire *mucho papel*. Il y a, par exemple, près du pont gigantesque jeté sur le Niagara, — du côté américain, s'entend, — une papeterie qui fournit à elle seule une grande partie du papier nécessaire dans le Haut-Canada. Le propriétaire de cet établissement a le double avantage d'envoyer ses produits sur les marchés des États-Unis, sans payer de droits d'entrée, puisqu'il fabrique dans les limites de l'Union, et de les répandre aussi dans notre province, en payant un faible droit de 5 pour cent. Si le papier yankee était frappé d'un droit de 30 pour cent, qui doute que ce fabricant ne se mit au-tôt à passer le pont avec une partie de ses ouvriers, pour faire son papier au milieu de nous et nous le vendre à meilleur compte qu'auparavant, puisqu'il n'aurait pas à ajouter au prix de facture les frais de transport et les 5 pour cent de droits d'entrée?

Si nous voulions continuer cette revue, nous en aurions encore jusqu'à demain; mais plus nous écrivions et plus haut nous élèverions le monument à la folie canadienne. Dussions-nous nous faire hair pour notre franchise, nous ne cesserons point de répéter que de toutes les contrées qui s'étendent entre le golfe du Mexique et celui du Saint-Laurent et du Mississippi à l'Atlantique, le Bas-Canada est la moins favorable à l'agriculture et celle qui a le moins d'industrie. Que faisons-nous? que savons-nous faire? qu'avons-nous le courage d'entreprendre? Des navires. Parce que nous avons dans le port de Québec plus de bois que nous ne pouvons en vendre, nous faisons des navires. Des navires! qui n'en fait pas de navires, par le temps qui court? Il n'y a pas jusqu'à M. le Grand-vicaire Cazeau qui, lui aussi, ne se soit posé cet hiver, dans le monde, en constructeur de navires — il est vrai que c'était par charité, car sans l'archevêché, les vrais constructeurs de navires se trouvaient dans un fameux embarras! On fait des navires de tous les prix et de toutes les formes, de ronds et de carrés, de bons et de mauvais. On en construit partout, de Sandwich, sur la rivière de Détroit, à Rimouski et même beaucoup plus loin; mais fait-on au moins les cordages de ces navires? nous demander-t-on. — Monsieur, pour qui nous prenez-vous? Avez-vous l'intention de nous insulter, en nous supposant capables d'essayer de nous suffire à nous-mêmes? Apprenez, M. l'impertinent homme de bon sens, que nous faisons venir ces cordages de l'étranger. Nous pourrions produire assez de chanvre pour envelopper la terre entière d'un réseau de câbles canadiens; mais il faudrait de l'industrie, pour cela, et nous haïssons l'industrie, nous méprisons les richesses, nous redoutons la civilisation, (car sans industrie comment pourrions-nous jamais nous civiliser?) nous abominons le progrès et — bien que nous soyons très-fiers d'habiter dans les villes, et de savoir le latin — lorsque nous sommes quelques amis, réunis le soir pour fumer la pipe, il n'y a pas de banalité, pas de lieu commun qui nous plaise plus que ces vers de Virgile:

“ O fortunati nimium, sua si bona norunt,”

les Jean-Baptistes auxquels pourtant nous sommes fiers de *petto* de ne point ressembler.

(A continuer.)

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vingt-et-unième séance, lundi, 12 avril, 1858.

Parmi les pétitions présentées au conseil, s'en trouve une de quelques personnes de Collingwood demandant que le gouvernement abandonne les droits qu'il a sur le chemin de fer septentrional, ainsi qu'il le fit en faveur de la compagnie du Grand-Tronc.

L'Hon. M. Laterrrière, — ayant proposé de faire imprimer la pétition de certains habitants du Saguenay, demandant un amendement à la loi judiciaire du Bas-Canada, afin que leur contrée pût former à elle seule un arrondissement judiciaire, —

L'hon. M. Vankoughnet—fait remarquer qu'il se dépanse déjà trop d'argent en frais d'impression et, sans se prononcer sur la valeur de la pétition, il croit qu'elle devrait être renvoyée au comité des impressions.

L'hon. M. Laterrière—répond qu'il désire autant que le gouvernement d'épargner les fonds publics ; mais que cette pétition est d'un grand intérêt, puisqu'elle concerne 20,000 personnes qui aujourd'hui ont à traverser une forêt de 150 milles pour se rendre à leur cour de justice. Cependant, le conseiller des Laurentides consent à renvoyer sa motion au jour suivant.

L'hon. M. Vankoughnet—dépose la correspondance relative à la nomination du conseil municipal de Durham, (Missisquoi.)

L'hon. M. Prince,—conformément à un avis donné la semaine précédente, propose une adresse à la Reine, "la priant de faire prendre les mesures nécessaires pour donner à cette Chambre le pouvoir d'élire de temps à autre un de ses propres membres aux fonctions de président." *L'hon. orateur* fait remarquer que le gouvernement s'opposa, l'an dernier, à son bill en vertu duquel la place de président du Conseil Législatif devait être élective, sous prétexte que ce projet de loi était inconstitutionnel, mais puisque, par cette adresse proposée, le Conseil va prier la souveraine de faire disparaître cet obstacle constitutionnel, *M. Prince* espère que le ministère ne s'opposera pas à sa demande,—d'autant plus que le Conseil devant renfermer, l'automne prochain, 24 membres élus et 36 dans deux autres années, la passation d'un bill pareil au sien est tôt ou tard inévitable et qu'il vaudrait mieux, par conséquent que le gouvernement eût l'air de faire aujourd'hui de bonne grâce, ce qu'on lui arracherait par force une autre fois.

L'hon. M. Vankoughnet—ne s'oppose pas à cette adresse, parce qu'il a foi en la discrétion du Conseil et qu'il est certain qu'il n'abusera pas du pouvoir que la Reine pourra lui octroyer.

L'hon. M. Murney—dit qu'il a toujours blâmé le gouvernement d'avoir rendu électives les fonctions de Conseiller, pour obéir à une demande en apparence populaire ; mais, semblable au chien de la fable, qui ne pouvant plus défendre le dîner de son maître, veut au moins en avoir sa part, *M. Murney* fut des premiers à se faire élire Conseiller en vertu de cette loi abominable. Ce n'est pas tout ; le vin étant tiré, il faut le boire et dès que les places de Conseiller sont électives, *M. Murney* ne croit pas qu'on puisse refuser le même honneur—dans son sens, c'est déshonneur qu'il faudrait dire—à celles de président du Conseil.

L'hon. M. Patton—tient à ce que rien dans cette adresse à la Reine ne donne à entendre que le Conseil songe, en effet, à rendre sa présidence élective. Qu'il ait la prérogative de faire cette réforme, c'est bien ; mais que ce soit à la condition de ne s'en servir jamais.

Après quelques autres explications dans le même sens, l'adresse est votée à l'unanimité.

L'hon. M. Morris—propose aussi de demander le pouvoir de changer le nom du Conseil pour lui donner celui de Sénat. Nous ayons le Conseil législatif, le Conseil exécutif, les Conseils des villes, les Conseils municipaux, les Conseils de comtés et les Conseillers de la Reine ; ne pourrait-on pas, afin de mieux se reconnaître au milieu de tant de Conseils, donner à celui-ci le nom de Sénat, qui indique bien mieux la nature de ses attributions ?

L'hon. M. de Blaquière—seconde cette motion, parce qu'il croit que le nom de cette Chambre devrait correspondre à ce qu'elle est en réalité. Que signifie l'expression de Conseil Législatif ; il fut un temps dans l'histoire du Canada où le Conseil Législatif constituait réellement la Législature, le gouvernement même du pays. Ce temps n'est plus, hélas ! et aujourd'hui le Conseil devrait être assez modeste pour abandonner un titre qui ne signifie plus rien. *M. de Blaquière* avoue qu'au premier abord le mot Sénat l'effraya un peu, parce qu'il semble nous venir des Etats-Unis ; mais heureusement pour lui et pour le pays, il se rappela que Rome l'ancienne avait aussi ses sénateurs et que de nos jours la France a son Empereur, son Sénat et ses sénateurs. Ce nom fait bien ; et il ajouterait beaucoup à la dignité du Conseil.

L'hon. M. Ferrie—n'a pas peur de ce changement, bien que les Etats-Unis aient leur Sénat.

L'hon. M. Ferguson—professe les mêmes sentiments, quoique au premier moment, sa pensée se soit arrêtée avec terreur sur le Sénat de Washington.

L'hon. M. Vankoughnet—accuse de puérilité ceux qui demandent ce changement. L'un d'eux prétend que le Conseil n'est plus digne de son nom, parce qu'il ne gouverne plus autant qu'autrefois ; et pourtant depuis deux ans cette Chambre a pris plus de part que jamais à la législation du pays. Le ministre des statistiques ne voit pas la nécessité d'adopter un nom qui les mettrait au niveau des corps républicains. Si l'on change le nom de cette Chambre, il faudra faire un changement correspondant dans l'autre et la *Chambre d'Assemblée* deviendra celle des *Représentants*. Il vaudrait mieux donner à celle-ci le nom de *Chambre-Haute des Représentants* et à l'autre, celui de *Chambre-Basse des Représentants*. Où s'arrêtera cet amour du changement ? du nom ne passerait-on pas à la chose même ?

L'hon. M. McGill—ne veut pas être sénateur parce qu'il n'y a pas de colonie britannique, en Asie, en Afrique, ni en Amérique, que possède un seul sénat.

L'hon. M. Quesnel—n'en veut pas non plus pour la même raison.

L'hon. M. Ferguson—demande si l'on préférera donner au conseil le nom de *Sanhédrin* ou d'*Aréopage* ?

L'hon. M. Simpson—est en faveur du changement. Depuis longtemps le peuple se figure qu'un Conseiller est à l'égard du gouvernement

"un ami donné par la nature ;"

mais, grâce à la réforme, aujourd'hui,

"Le Conseiller n'est plus ce qu'un vain peuple pense,
Car le fait d'être élu fait toute sa puissance."

L'hon. M. Murney—se prononce contre le changement, précisément pour les raisons données par *M. Simpson*. On devrait avoir plus de respect pour les Conseillers nommés par le gouvernement ; quant à ceux qui ont été élus, eh ! bien, le peuple ayant fait d'eux des Conseillers, pourquoi devraient-ils devenir sénateurs ? Que gagnera-t-on par un pareil changement ? plus de dignité ici ? assurément non. Plus de respect en Angleterre ? Certes non ; car là, un habitant des colonies n'est pas grand'ohose. D'ailleurs, il faudrait se méfier du mot sénateur, parce qu'il nous vient des Yankees.—C'est ce qui est nié aussitôt par—

L'hon. M. Crooks—qui se met à prouver que le mot nous vient des fiers Romains et non de ces trafiquants à la voix nasillardes.

L'hon. M. Ferrier—soutient, dans tous les cas, que le nom étant en grande vogue chez les républicains d'en face, doit être suspect.

L'hon. M. Moore—n'est pas de cet avis. Le Conseil Législatif ressemble autant au sénat de Washington qu'à la Chambre des Lords ; pourquoi donc s'obtenir contre ce nom ? parce qu'il nous vient des Etats-Unis ? Quel enfantillage ! Ce n'a pas été dans tous les cas, une raison pour nous empêcher de leur emprunter les lois sur les banques, sur les chemins de fer et sur l'enseignement public.

L'hon. M. Patton—se révolte contre cette insinuation. Parce qu'on a quelque peu imité les Yankees, faut-il les suivre en tout ? Pourquoi ne rendrait-on pas élective la place de gouverneur, à l'exemple des Yankees ?

L'hon. M. Moore—Patience ; cela viendra.

L'hon. M. Prince—aime le mot sénateur. Les Grecs et les Romains ont eu leurs sénateurs et d'après le dictionnaire, le Sénat est une assemblée de Conseillers publics réunis pour s'occuper d'affaires publiques. Cette définition convient parfaitement à la Chambre. Mais il est évident que les Anglais n'aiment pas le mot sénateur et, afin de ne pas compromettre le sort de son bill relatif à l'éligibilité de la place de président du Conseil, il votera contre ce changement.

L'hon. M. Taché—s'oppose aussi à cette transformation, parce qu'on pourrait en conclure qu'il y a dans le Canada des tendances annexionistes.

La proposition, mise aux voix, est rejetée.

Contents :—Les hon. MM. Knowlton, De Blaquière, Ferguson, Masson, Morris, Simpson, Ferrie, Moore et Crooks—9.

Mécontents :—Les hon. MM. Widmer, Vankoughnet, Quenel, Hamilton, Ross, Matheson, Laterrière, Taché, Dionne, Cartier, Wilson, Duchesnay, Seymour, Panet, Hermanus Smith, Prince, Patton, Bourret, de Beaujeu, Armstrong, Gordon, Leslie, MacGill, Ferrier et Murney—25.

L'hon. M. Vankoughnet—informe le Conseil que si les travaux de la commission chargée de reviser les statuts du pays, ne sont pas terminés, c'est d'abord à cause de la grandeur de la tâche et ensuite parce que quelques membres de la commission, qui se sont retirés, n'ont pas été remplacés.

L'hon. M. de Blaquière—présente ses résolutions d'après lesquelles le gouvernement ne devrait ni construire à l'Outaouais de bâtiments pour y établir son siège, ni consacrer la moindre somme aux réparations des bâtiments qu'il possède dans les autres villes. Dans l'opinion du préopinant, les affaires vont être très-difficiles cette année; les revenus du gouvernement diminueront et il serait imprudent de se mettre à construire ou à réparer. D'un autre côté, Sa Majesté a été induite en erreur, lorsqu'elle a choisi l'Outaouais pour en faire la capitale du Canada; après l'avoir priée d'être l'arbitre entre les différentes villes rivales, la législature ne saurait plus lui retirer aujourd'hui le droit de choisir; seulement on pourra la prier de peser de nouveau sa décision, de prendre de nouveaux renseignements et de voir si elle ne pourrait pas revenir sur son premier choix. En attendant, ce serait folie de la part du gouvernement de quitter Toronto, pour aller à Québec. A quoi bon ce changement momentané, puisque l'on s'est prononcé contre le système des capitales alternatives? D'ailleurs, le gouvernement se trouve en présence de questions qui pourront entraîner la séparation des deux Canadas et ne regretterait-on pas, en ce cas, d'avoir encouru les frais énormes d'un déménagement?

L'orateur en était là, lorsque six heures étant sonnées, le Conseil s'est ajourné.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vingt-deuxième séance; lundi, 12 avril, 1858.

Le Président—informe la Chambre qu'il a trouvé défectueuses les pétitions contre l'élection des députés de Grey et de l'Assomption; tandis que celles qui concernent les députés de Montmorency, et du comté de Québec, ainsi que les deux pétitions relatives au comté de Lotbinière, sont sans défauts.

M. Brown—demande que la pétition contre son élection soit renvoyée au comité des Élections.

M. Walker Powell—fait la même demande pour ce qui le regarde, et ces deux pétitions, ainsi que celles qui concernent les comtés de Renfrew, d'Argenteuil, de Lotbinière, de l'Islet, du comté de Québec, de la ville de Québec, de North-Wellington et de Montmorency, sont renvoyés, en effet, au comité général des élections. Ce comité a choisi MM. Foley, Morrison, Lemieux, Mowatt, Ross, Sherwood, Turcotte et Terrill pour présider les différents comités des élections spéciaux. MM. Sicotte et Hartman demandent et obtiennent de n'en point faire partie.

M. Talbot—demande la première lecture du bill du Conseil législatif, qui permet aux jurys de rendre un verdict dans les causes civiles, à la majorité de neuf.

M. Langevin—présente un bill qui réserve aux conseils municipaux le droit exclusif d'accorder les licences pour tenir une auberge ou vendre des boissons fermentées.

Le Proc.-Gén. Macdonald—propose de charger le président de lancer son mandat d'élection pour le remplacement de M. Basil R. Church, député de Grenville et décédé—Adopté.

La Chambre reprend alors l'interrogatoire de James Keays, un des officiers-rapporteurs du comté de Russell.

M. Fellowes—demande que les témoins soient interrogés dans l'ordre dans lequel leurs noms se trouvent inscrits dans le journal de la Chambre.

M. Patrick—répond qu'il ne sait pas quel en est le but; mais que s'il était à la place de M. Fellowes, au lieu de se mettre sans cesse en avant, il aurait honte de montrer le visage. Il n'est pas donné suite à la proposition.

Le témoin—n'ajoute rien d'intéressant à ce qu'il a dit jeudi dernier, si ce n'est que M. Fellowes lui-même se chargea de faire parvenir les registres d'élection; d'un lieu à l'autre.

Martin Casselman—était l'agent de M. Fellowes au bureau d'élection du canton de Cambridge. Son propre fils, âgé de 18 ans et qui est aujourd'hui, à l'école dans l'État de New-York, était le greffier de ce bureau. Le témoin prétend que ceux qui ont voté à ce bureau étaient bien du comté de Russell et que c'est son fils qui, par erreur, les a désignés comme étant des personnes de Troy, d'Albany et de Rome! Le témoin a résidé pendant 14 ans dans ce canton; il y possède 8,000 acres et il déclare pourtant qu'il n'en connaît pas les trois quarts des habitants, bien qu'il y exerce les fonctions de juge de paix!! Le total des électeurs de ce canton, dont il est le bailli depuis plusieurs années, peut bien s'élever au chiffre de 300, sans parler des absents.

C'est au témoin que les registres furent confiés, en sa qualité de magistrat. C'est aussi en sa qualité de magistrat que le témoin fit chasser du bureau l'agent du rival de M. Fellowes, car le témoin est très-dévoué à M. Fellowes. Ayant reçu d'un ami qu'il a dans l'État de New-York à Brasher où résident Ellice, Coutry et Bedel—ce sont les 3 Yankees présents à l'élection—avis que M. Loux, le rival de M. Fellowes, avait passé la frontière pour tirer les vers du nez de Bedel, il alla trouver son ami Fellowes et les voilà tous les deux en campagne.

Par plaisanterie, (!) dit le témoin, ils changèrent de nom. (M. Fellowes, qui était autrefois un Lyons, a déjà changé de nom avec la permission de la Législature;) mais cette fois, il n'était ni Lyons, ni Fellowes tout court, mais bien M. le colonel Johnson; et le témoin, ne voulant pas être en reste de plaisanterie, se fit passer aussi pour le colonel Chambers.

Que firent les deux voyageurs sous leurs faux noms? Nous n'en savons rien; mais le témoin assure qu'ils allèrent trouver Bedel et que, sans lui offrir de l'argent, n.é. simplement par un amour effréné de la vérité, Bedel leur avait avoué qu'il avait accepté de l'argent de M. Loux et de quelques amis, pour faire un, deux, trois, un chapellet de faux serments. Bedel, qui se doit avant tout à la vérité, s'était traité de canaille et il professait le plus grand repentir. Il avait accepté de l'argent des amis de M. Loux pour déposer sous serment qu'il avait été corrompu par M. Fellowes et qu'il avait voté soixante-quinze fois (Bedel comme les dieux aime les nombres impairs,) en faveur de M. Fellowes; eh! bien, il était prêt à se rétracter et à jurer pour rien que ses premiers serments étaient faux—et il le fit comme il le disait, devant un certain M. Ecorcheur (en anglais Skinner), juge de ces pays yankees.

Ce n'est pas tout. Le témoin déclare qu'il tient d'amis sûrs, que MM. Baker et Ira Morton, deux amis de M. Loux, ont offert \$200 à Bedel, qui décidément devient un grand homme, à condition qu'il irait à Toronto, rejurer de plus belle que tout ce qu'il avait juré contre M. Fellowes était vrai à la lettre, tandis que sa déposition subséquente n'était qu'un tissu de mensonges. Bedel voulait d'abord \$500, car tous ces gros serments contradictoires commençaient à lui peser; mais finalement, il accepta la proposition et l'on déposa \$100 chez un boutiquier de Brasher, à qui le pauvre Bedel devait \$50 et qui se paya immédiatement avec une partie de ce dépôt.

Voilà donc Bedel sur le noble sol canadien, avec \$50 dans la poche et brûlant de déposer tout ce qu'on voudra pour gagner les cent autres piastres.

Telle est la version du témoin; mais, *in our humble opinion*, Casselman et Bedel ayant friponné ensemble, le premier, qui craint les révélations du second, cherche naturellement à le perdre de réputation. Lorsqu'on veut noyer son chien, on commence par dire qu'il est onragé.

MME. VEUVE L. J. GAUTHIER, (au coin des rues Dorchester et St. Laurent, à Montréal,) informe ses amis et le public en général qu'elle est prête à faire toutes réparations de voiture, et qu'elle a et aura constamment en mains, comme par le passé, un des plus beaux et des plus riches assortiments de Voitures d'Été de Montréal,—le tout, aux prix les plus réduits.

Les affaires seront faites comme ci-devant par M. G. N. Gauthier. Mme. Gauthier vendrait tout son assortiment de voitures, y compris les dépendances de l'établissement, à des conditions très-libérales.

Montréal, 8 avril, 1858.

23 l. v. juo